

Hannut, le 29 janvier 2022

Chers parents,

Selon la circulaire 8446, je vous invite à prendre connaissance des assouplissements suivants qui ont été définis et approuvés par la CIM santé.

Toutes ces normes commencent à partir du jeudi 3 février 2022.

- Tout enfant présentant des symptômes doit impérativement s'isoler et réaliser un test PCR.
- Les enfants testés positifs, qu'ils soient symptomatiques ou non, doivent respecter les consignes d'isolement et ne peuvent pas se présenter à l'école.
- La règle de l'emergency brake (fermeture de la classe pour 5 jours à partir de 4 cas) est suspendue : depuis ce vendredi 28 janvier, les classes ne seront plus fermées.
- Le tracing des contacts à haut risque est abandonné dans l'enseignement fondamental et tous les élèves sont considérés comme bas risque.
- Les enfants qui sont contacts à haut risque avec une personne membre de leur foyer peuvent fréquenter l'école.
- Une quarantaine entamée avant la décision de la CIM de ce 26 janvier ira jusqu'à son terme. L'ONE communiquera une actualisation de ses protocoles.
- Les élèves doivent continuer à porter le masque à partir de la 1^{ière} année à l'intérieur. Le masque peut être ôté pendant les repas et dans le cadre des cours d'éducation physique. Des moments de pause sont également prévus lorsque les élèves sont assis en classe, pour leur bien-être et le bon déroulement des apprentissages, étant entendu que les consignes d'aération doivent strictement être respectées.
- A notre grande déception et la vôtre aussi, les événements publics (fêtes, spectacles, ...) sont interdits : raison pour laquelle le spectacle du 29 janvier pour le primaire et le spectacle du 12 février pour le maternel sont annulés.

Quelques recommandations :

- N'oubliez pas de nous informer pour toute absence de votre enfant. Un document écrit adéquat est absolument nécessaire.
- Soyez attentifs aux symptômes que présente votre enfant et consultez votre médecin.
- Veillez à habiller chaudement votre enfant afin qu'il n'ait pas froid en classe.

Je vous remercie pour votre compréhension et me tiens toujours à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Anick Triffaux